

# Le Département de la Charente-Maritime s'engage sur la protection de vos données personnelles

Le Département de la Charente-Maritime est responsable des traitements de données à caractère personnel qu'il met en œuvre directement ou indirectement sur son territoire.

Il se conforme aux lois françaises et réglementations européennes applicables, en particulier à la loi informatique et libertés et au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Conscients de la valeur des données personnelles que vous nous confiez, nous portons une grande importance à leur confidentialité et leur sécurité.

Afin de garantir le respect de votre vie privée, le Département s'engage sur les dix principes suivants :

## Principe 1 – Détermination des finalités

### **Le Département détermine les finalités pour lesquelles il recueille vos données personnelles**

Toute collecte de données répond à des finalités précises, légitimes et explicites. Cette information vous est fournie au moment de la collecte ou lors de nos premiers échanges.

Le Département s'engage à traiter vos données d'une manière compatible avec les finalités initiales.

## Principe 2 – Principe de légalité

### **Le Département traite vos données dans le respect de la légalité**

Il se base sur l'un des fondements prévus par la législation en vigueur: Obligation légale, Exécution d'une mission d'intérêt public, Sauvegarde des intérêts vitaux, Contrat, intérêt légitime ou votre consentement. Cette information vous est fournie au moment de la collecte ou de nos premiers échanges.

Le Département ne collecte pas de données à caractère personnel à votre insu ou lorsque vous vous y êtes opposés légitimement.

Le Département s'engage à traiter les données à caractère personnel des mineurs lorsque la réglementation le lui permet ou par l'intermédiaire d'une personne exerçant l'autorité parentale.

Lorsque votre consentement est nécessaire, une mention dédiée à cet effet sera présente sur le support (papier ou numérique). Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment sans que cela n'ait de conséquences sur vos relations avec le Département.

## Principe 3 : Limitation de la Collecte

### **Le Département limite la collecte de vos données au strict nécessaire**

Il collecte grâce à des formulaires en ligne ou papiers, des dossiers administratifs ou des échanges avec les agents départementaux, les données strictement nécessaires à la réalisation des missions attendues et à la gestion des dossiers administratifs.

Tous les formulaires, dossiers papiers ou numériques ont été conçus pour recueillir uniquement les informations pertinentes nécessaires à la gestion de vos dossiers.

Ils sont revus régulièrement afin de prendre en compte les dernières exigences réglementaires en la matière et répondre au mieux à vos attentes.

Lorsque le recueil de données est facultatif, une mention spécifique le précise en indiquant les conséquences de leur non-fourniture.

## Principe 4 – Information des personnes

### Le Département vous informe sur la gestion de vos données et sur vos droits

Au moment de la collecte ou lors de nos premiers échanges, le Département vous informe sur le traitement de vos données. Cette information comporte les éléments suivants :

- Identité et coordonnées du Responsable de Traitements
  - La finalité du traitement
  - La Base juridique qui légalise le traitement
  - Les catégories de données collectées et leurs sources en cas de collecte indirecte
  - Les destinataires des données (internes ou externes)
  - La durée de conservation des données
  - Les Coordonnées du Délégué à la protection des données
  - Vos droits selon la base légale appliquée et les modalités pratiques pour exercer vos droits
  - Le Droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL
- Le cas échéant
- L'existence d'un transfert de vos données vers un pays hors Union Européenne
  - L'existence d'une prise de décision automatisée ou d'un profilage

Le Département s'attache à rendre cette information concise, transparente, et compréhensible.

## Principe 5 – Limitation de la conservation des données

### Le Département ne conserve vos données que le temps nécessaire au traitement pour lequel elles ont été collectées

Lorsque vos données personnelles ne sont plus nécessaires pour la réalisation des services attendus, seules les informations soumises à une obligation d'archivage légal ou celles pour lesquelles vous nous avez donné votre consentement sont conservées. Les autres sont supprimées selon un procédé sécurisé.

Ces durées sont régulièrement contrôlées par les services du Département.

## Principe 6 – Destinataires de vos données

### Le Département ne transmet vos données qu'à des destinataires habilités

Les destinataires principaux de vos données sont les services départementaux habilités à traiter vos demandes.

Toutefois des partenaires peuvent être destinataires d'une partie des données pour la réalisation des services attendus.

Certaines données peuvent être remises, sur demande, à des tiers autorisés par la loi.

## Principe 7 – Sécurité des données

### Le Département sécurise vos données

Les données à caractère personnel que nous collectons peuvent être saisies et traitées dans des systèmes informatiques placés sous la responsabilité du Département de la Charente-Maritime.

L'ensemble des moyens techniques et organisationnels est mis en œuvre pour appliquer les principes de sécurité en vigueur, y compris la protection contre le traitement non autorisé ou illicite et contre la perte, la destruction ou les dégâts d'origine accidentelle.

Le Département exige de ses sous-traitants qu'ils présentent des garanties suffisantes pour assurer la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel.

La sécurité des documents papiers que vous pourriez être amenés à nous remettre est également assurée. Les agents départementaux ont des consignes de protection des documents et respectent la politique départementale en vigueur.

En cas de violation de données à caractère personnel, Le Département s'engage à notifier l'autorité de contrôle dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, dans les conditions prévues par le RGPD et à vous en informer en cas d'impact important sur votre vie privée.

## **Principe 8 – Droits liés au traitement de vos données**

### **Le Département respecte vos droits**

Le Département vous garantit l'accès aux données à caractère personnel vous concernant lorsque vous en faites la demande dans la limite où cela ne porte pas atteinte aux droits et libertés d'autrui. Il vous assure le respect des droits d'accès, des droits de rectification, droits à l'effacement, droits à la limitation, droits à la portabilité, droits d'opposition, droits de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé.

Le Département s'engage à répondre à toute demande d'exercice de droits dans le délai légal en vigueur de 1 mois. Ce délai peut être prolongé de deux mois compte tenu de la complexité et du nombre de demandes.

Les informations vous sont fournies conformément à votre demande par écrit ou par voie électronique.

Le Département vous rappelle qu'il vous est possible d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle : CNIL 3, place Fontenoy - TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

## **Principe 9 – Gouvernance de la politique des données**

### **Le Département a engagé une démarche de Gouvernance concernant la Protection des données personnelles depuis 2014**

Le Département tient à jour l'inventaire de l'ensemble des traitements de données à caractère personnel qu'il met en œuvre.

Le Département s'engage à se mettre en conformité tout au long du cycle de vie du traitement de données à caractère personnel.

Tous les agents départementaux ont été sensibilisés aux bonnes pratiques de manipulation des données à caractère personnel.

## **Principe 10 – Respect des principes énoncés**

Le Département a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD) qui veille au respect des règles en matière de collecte et de traitement de données à caractère personnel énoncées dans le présent document.

Vous pouvez le contacter sur l'ensemble des principes énoncés ci-dessus .

Par mail à : [Dpd@charente-maritime.fr](mailto:Dpd@charente-maritime.fr)

Par courrier à : Conseil Départemental de la Charente-Maritime

A l'attention du Délégué à la Protection des Données

85 bd de la république

CS60003

17076 La Rochelle Cedex 9

**Sylvie MARCILLY**



La Présidente du Département